

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 15

Nombre de suffrages : 19

Date de convocation
16/03/2026Date d'affichage
16/03/2026Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

Étaient présents :

M. ALLEAU Dimitri, Mme CALI Fabienne, M. CHAPUY Bernard, Mme FLOURIOT Gwenaëlle, M. GIRAUD Romuald, Mme JEANNERET Véronique, M. MICHAUD Ludovic, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, Mme PAQUET Stéphanie, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine

Procurations :

Mme BAILLARGUET Emilie donne pouvoir à M. SALANON Jean-François, M. BARRAUD Alexis donne pouvoir à M. ALLEAU Dimitri, Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte donne pouvoir à M. PLOQUIN Denis, M. BOUILLEAU Hugo donne pouvoir à M. CHAPUY Bernard

Étai(ent) absents :**Étaient excusés :**

Mme BAILLARGUET Emilie, M. BARRAUD Alexis, Mme BONNAUD-TOUCHARD Brigitte, M. BOUILLEAU Hugo

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme PAQUET Stéphanie

Numéro interne de l'acte : 2026-27**Objet : Election des adjoints**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire.

Une seule liste de candidat est déposée :

1. M. Denis PLOQUIN
2. Mme Karine TEILLET
3. M. Jacky RIVIERE
4. Mme Sandrine OUVRART

Le Maire invite chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, à déposer dans l'urne, sous enveloppe, son bulletin de vote.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Fabienne CALI et M. Mathieu MOREAU

AR Prefecture

079-200076198-20260324-202627-DE
Reçu le 24/03/2026

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00
- Nombre de suffrages blancs : 02
- Nombre de suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 09

Ayant obtenu la majorité absolue, la liste a vu ses candidats proclamés adjoints au maire :

- M. Denis PLOQUIN : 1^{er} adjoint
- Mme Karine TEILLET : 2^{ème} adjointe
- M. Jacky RIVIERE : 3^{ème} adjoint
- Mme Sandrine OUVRART : 4^{ème} adjointe



La Secrétaire de séance,
Mme Stéphanie PAQUET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Plaine-d'Argenson, le 23 mars 2026
Le Maire,
Jean-François SALANON

